

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/02/2023

Référence
10_2023

Objet de la délibération
Subventions aux associations 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	9

Date de la convocation
08/02/2023

Date d'affichage
20/02/2023

Vote
MAJORITE Pour : 6 Contre : 3 Abstention : 1

L'an 2023 et le 20 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CANARD Stéphane à M. ANTOINE Jérôme, LEHEUTRE Bruno à M. GAVAZZI Romain

Absents séance:

Absent(s) : MM : JENNEPIN Patrick, LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. RABIN Patrice

Objet de la délibération : **Subventions aux associations 2023**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les sommes suivantes :

Cercle Sportif de Sormonne : 600€
Sormonne Sprot Loisirs Football : 600€
TEAM COVEMA : 600€
Les Amis de l'Ecole : 450€
ADMR : 250€
Téléthon 200€
UNC : 150€

et décide de décliner les autres demandes de subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2023
Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le : 20/02/2023

Et

Publication ou notification du :

François DENEUX

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 008-210803904-20230220-10_2023-DE

